FRONT DE L'OPPOSITION NOUVELLE POUR L'ALTERNANCE ET LE CHANGEMENT FONAC

MEMORANDUM SUR LA MAL GOUVERNANCE, LE CARACTERE DICTATORIAL, L'ILLEGALITE ET L'ILLEGITIMITE DU POUVOIR DE DEBY

INTRODUCTION

Par ses interventions militaires dans les autres pays, s'affirmant ainsi comme le seul pré-carré français avec sous sa tempe l'Opération Epervier et une force fabriquée de toute pièce appelée Barkhane, non mandatée par les Nations Unies, et à force de publicité dans les médias, Idriss Déby ITNO a réussi à cacher le vrai visage de son régime. En réalité, c'est un régime anti-démocratique qui est arrivé au pouvoir par la force des armes et se maintient également par la force des armes, en prenant le peuple en otage.

Après 26 ans de pouvoir sans partage et sans vision, tous les fondements de la République sont détruits. Le Tchad a atteint un niveau de pourrissement politique et socio-économique sans précèdent. Le vivre ensemble entre les concitoyens reste un projet à entreprendre, car régulièrement mis à mal par le système. Et Idriss Deby ITNO d'affirmer lui-même lors de la célébration du 11 août 2015 à Abéché : « si vous êtes rassurés que la paix est consolidée, l'unité nationale est solide, le pays est installé sur des institutions solides, en ce moment-là, je quitterai de moi-même le pouvoir, mais quitter pour quitter et laisser le pays dans le désordre, non. C'est une responsabilité historique ». Affirmer après 25 ans de règne que le pays est dans le chaos c'est un aveu d'échec de la gouvernance.

Pendant son règne, les Tchadiens sont plus que divisés et montés les uns contre les autres à travers un mode de gouvernance fortement ancré sur le clanisme, le népotisme, le clientélisme voire le villagisme.

A l'arrivée au pouvoir d'Idriss Deby ITNO, le 1^{er} Décembre 1990, la population Tchadienne toute entière croyait être libérée du joug implacable de son prédécesseur, HISSEINE HABRE dont le régime dictatorial sans merci, entaché de crimes odieux, différait étrangement avec les idéaux d'antan du MPS qui articulait sa déclaration autour de la liberté, de la démocratie et de la décentralisation. Mais le désenchantement est très vite arrivé. Toutes les directives, exprimées par la population n'ont rien changé dans la vision personnelle de Deby contre celle de l'intérêt général du Tchad.

Pour reproduire les contrecoups d'Idriss Deby ITNO face à la volonté des Tchadiens, nous nous limiterons à quelques points saillants qui sont : La mal

Gouvernance, le caractère dictatorial d'IDRISS DEBY ITNO, l'illégalité et l'illégitimité du pouvoir de Déby.

I - LA MAL GOUVERNANCE

La mal gouvernance distribuée depuis bientôt 27 ans par le régime MPS est caractérisée par la violation massive des droits humains et de liberté pour faire taire toute forme de critique de la corruption érigée en système de gestion. Toute l'économie est monopolisée par une minorité des proches du régime immensément enrichis au détriment de la large couche de la population spolié, appauvrie, vivant dans la misère absolue.

Par contre, dans les pays corrompus, les citoyens ne font pas confiance à leurs gouvernants ; pour une moindre étincelle, les conflits éclatent.

Selon la Banque mondiale la «mauvaise gouvernance» est le principal obstacle au développement. C'est un mode de gestion qui exclue toute obligation de rendre des comptes, de transparence et d'administration efficiente.

Idriss Deby se sent à l'étroit dans la constitution consensuelle adoptée à l'issue de la Conférence Nationale. Il l'a modifié à plusieurs reprises maintenant il veut s'en débarrasser carrément en se taillant une loi fondamentale sur mesure et qui lui permettra de mourir au pouvoir.

Général de son état, Idriss Deby a obstinément refusé de bâtir une armée nationale par sa composition et républicaine dans sa mission. Il a roulé dans la farine tous les partenaires du Tchad qui ont apporté d'énormes appuis financiers à cet effet.

Le pouvoir législatif dont la mission principale est refus délibéré de réformer l'armée au profit d'une armée véritablement républicaine qui soit au service d'un peuple et non d'un pouvoir personnel ; la politisation et la militarisation accrue de l'administration centrale et territoriale ; les interdictions systématiques ou surveillances armées des manifestations pacifiques de l'opposition, les arrestations non justifiées des chefs des partis de l'opposition, la banalisation de l'opposition qui ne bénéficie pas de tous ses droits légaux ; la soumission de l'Assemblée Nationale à l'exécutif et la prorogation illégale et unilatérale de son mandat, etc. sont autant des faits manifestes de cette mal gouvernance du général président Idriss Deby ITNO.

Les journalistes des médias publics exercent leurs professions sous contraintes ; l'indépendance de la justice est bafouée.

Les différents protocoles d'Accord signés par le Gouvernement et les syndicats (UST, SET, SYNECS), qui avaient pour objet de mettre de l'ordre dans la gestion

publique et assurer la bonne gouvernance du pays sont considérés comme des moyens de mendier les ressources du « roi Idriss Deby ITNO ».

Les différents mémorandums des Syndicats et des partis politiques de l'opposition, qui ont relevé la mal gouvernance sur les nominations ne tenant pas compte des compétences ou ayant de base corporatiste, ethnique, sont restés sans considération de la part du Gouvernement.

Et aujourd'hui encore, malgré la traversée du désert que connaît le pays, le système multiplie d'autres stratégies en mettant en place des organes de réflexion en lieu et place du Gouvernement pour redresser la situation totalement chaotique. Ce qui est tout simplement une manière d'endormir les Tchadiens considérés comme mal informés. Il appartient aux membres du gouvernement de réfléchir sur le présent et l'avenir du pays et de garantir sa souveraineté et non à des commissions quelconques d'accomplir cette tâche. Au-delà des membres du gouvernement, c'est aux multiples conseillers, assis à ne rien faire, aussi bien à la Présidence et à la Primature, d'assumer ce rôle et non aux commissions, furent elles bien imprégnées aux faits de l'Etat.

L'organisation des élections régionales et communales devant permettre d'asseoir la décentralisation, est depuis lors renvoyée aux calendes grecques. Idriss Déby, en repoussant les législatives sans consultation des parties prenantes, a violé la constitution de la République dont il se targue tant en être le garant.

Les conséquences de ces différents faits sont d'ailleurs confirmés par le rapport de 2014 de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) qui place le Tchad à la queue du peloton des pays dont la gouvernance politique, économique et sociale est mal assurée.

Pour l'Afrique par exemple, si l'Ile Maurice arrive en tête des pays dont la gouvernance est bien assurée, le Tchad occupe la 49ème position sur 52 pays en ce qui concerne l'art de gouverner.

Droits et libertés: La lutte contre le terrorisme qui mobilise le soutien indéfectible de la France, des Etats Unis d'Amérique et de l'Union Européenne en faveur du régime d'Idriss Déby ITNO, constitue de fait une forfaiture dans la quête des libertés d'un peuple opprimé. Pour rappel, les Etats Unis et la France ont soutenu à bout de bras le régime sanguinaire du président HISSEIN HABRE et qui a perpétré quarante mille morts et des disparitions forcées des milliers de Tchadiens. Aujourd'hui encore, les substantifs paix, stabilité politique et sécurité utilisés abusivement et à tout bout de champ destinés à la consommation occidentale et particulièrement française sont purement et simplement un paravent. En réalité, la situation des libertés et des droits de

l'homme au Tchad est marquée par un contexte de dégradation généralisée, notamment: violations constantes des droits et libertés des citoyens, interdiction systématique de toutes manifestations pacifiques des partis politiques, des syndicats ou association de la société civile ; arrestation des leaders politiques, syndicaux, et autres étudiants, instrumentalisation de la justice par le pouvoir, confiscation de la presse publique soumise au seul parti au pouvoir, menaces constantes sur la presse privée, viols des jeunes filles au quotidien par les enfants des dignitaires du régime ; les écoles fermées; les retraités ne gagnent pas leur pension, les hôpitaux manquent de médicaments; les décisions de justice ne sont pas exécutées, insécurité permanente et entretenue ; menace réelle de la paix civile. Comment peut-on espérer d'un Tchad meilleur, si les droits de l'homme sont bafoués et la sécurité des citoyens mal assurée? Comment peut-on fonder un Etat de droit sans le respect du Principe de légalité et des droits des individus? Que fait-on de la batterie des normes juridiques internationales –ratifiées- garantissant aux gouvernés des droits collectifs, économiques et sociaux? Voilà, autant de questions qui n'ont pas de réponses avec le régime MPS.

Situation politique: Confiscation du pouvoir par des holdups électoraux. Toutes les cinq élections présidentielles (1996, 2001,2006, 2011 et 2016), les trois élections législatives (1997, 2002 et 2011), et une élection communale (Janvier 2012) organisées par le pouvoir MPS n'ont été, ni libres, ni justes, ni transparentes. Aucune de ces élections n'a été crédible parce qu'entachées toutes des fraudes massives et grossières.

L'Internationale Socialiste est sortie de son silence et monté au créneau le 5 juillet 2016 pour dire : « Au vu des différents constats et rapports aussi bien nationaux qu'internationaux, les élections organisées au Tchad depuis 1996 sont à l'image de l'élection présidentielle du 10 avril 2016 ; elles ne sont pas démocratiques : ni libres, ni justes, ni équitables, ni transparentes et constituent bien évidemment des sources de conflits politiques et même armés».

La première élection présidentielle avec les cartes biométriques sans kit d'identification du 10 avril 2016, n'est que de la dentelle. La CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) à travers la société Morpho qui est chargée d'imprimer les cartes d'électeurs ont failli à leur engagement. Cette élection a été entachée d'irrégularités notoires parce que les cartes dites biométriques ne sont pas accompagnées des kits de sécurisation. Le président sortant et candidat de MPS, qui avait refusé le kit, savait d'avance sa victoire, pour juste raison que tout était planifié pour qu'il passe dès le premier tour, quel que soit les bras de fer que l'opposition va engager. C'est pourquoi, il avait dit haut et

fort à tous ceux qui veulent l'entendre : «premier tour coup KO !». Cette hypothèse s'est vérifiée par la sortie anti démocratique de certains diplomates qui sont passés, au palais « Rose » au soir du vote, pour féliciter le candidat président Idriss Déby ITNO pour la bonne organisation de l'élection. Pourquoi ces derniers ne sont-ils pas allés chez les autres candidats ?

Les observateurs sont complices de cette mascarade sinon, comment peuventils affirmer que l'élection s'est bien déroulée ?

Au regard des imperfections qui ont caractérisé ce scrutin, l'on doit noter la complicité tacite du président de la CENI, Royoumbaye Nadoumngar Jean Pierre, avec le parti MPS au pouvoir, avec qui ils ont manœuvré pour confisquer les résultats issus des urnes et détourné la volonté populaire du peuple. En fait, le parti au pouvoir, en complicité avec les institutions acquises à sa cause, ont tout ficelé pour atteindre leur objectif. C'est ce qui justifie que le consensus sur les kits d'identification des électeurs était boycotté au dernier moment par le MPS sous prétexte de manque de moyens financiers. Or, les kits de sécurisation estimés à cinq ou six milliards, équivalent à peine à deux voyages présidentiels ou deux courses des chameaux organisées à Amdjarass par le sultan président Idriss Déby ITNO.

Les sous-CENI de N'Djamena ont sciemment omis un grand nombre des électeurs dans beaucoup d'arrondissements de la capitale. Les matériels cruciaux de vote n'ont pas été livrés dans les bureaux de vote pour la circonstance, notamment les procès-verbaux, des bulletins de vote en nombre insuffisant, manque de cachet, absence des membres du bureau de vote, imposition du choix du candidat Déby aux militaires ainsi qu'à certains électeurs (cas du vote des militaires à qui leurs chefs ont exigé qu'ils votent à visage découvert Déby à N'Djamena, à Moussoro, etc.).

La situation la plus abracadabrante est celle où les sous-CENI avaient demandé aux membres des bureaux de vote d'apporter eux-mêmes les urnes et ce, à pied dans les différentes sous-CENI.

Cette élection qui vient de se dérouler peut ressembler à tout, sauf à une élection biométrique complète, tant le décompte des résultats a été manuel.

Cependant, le peuple a aspiré au changement. Il est sorti massivement exprimer ses droits civiques et politiques ce dimanche 10 avril 2016. Il a refusé de s'accommoder avec un régime qui ne garantit pas son avenir. Le peuple a fait preuve d'un civisme irréprochable. Il a cru et délivré le message du changement et de l'alternance démocratique du pouvoir d'Etat. Le peuple a refusé la guerre et il est digne, malgré le déploiement massif des forces de troisième catégorie dans toutes les grandes villes du Tchad visant à provoquer

les scènes de paniques et psychoses généralisées au sein de la population. Malheureusement, Royoumbaye Nadoumngar Jean Pierre, président de la CENI, Nagoum Yamassoum Albert, président du Conseil Constitutionnel et le général président Idriss Déby ITNO ont opéré un coup d'état électoral et ont privé le peuple tchadien de sa victoire.

Pour mémoire, reprenons ce qu'un honnête homme a eu le courage de révéler dans un de ses écrits : «je t'ai fait venir pour te demander de voter notre candidat à la vice-présidence. Ton refus d'obéir au mot du groupe nous a été rapporté et tout cela n'est pas sérieux de ta part. Nous te savons libre d'esprit mais tu dois comprendre que nous avons des objectifs à atteindre. Tu es assez intelligent pour saisir les enjeux. Vide ta tête de sa crasse idéaliste. Ça ne marche pas ici les grands idéaux. Notre société a sa façon de fonctionner. Elle ne tourne pas au carburant Super. Elle marche à l'eau de marre et l'eau de pluie est une denrée rare. Démocratie, vote libre, élection transparente, Constitution à respecter, c'est de la connerie. Nous nous conformons à l'apparence des exigences du temps pour avoir notre place au soleil, bénéficier de l'aide publique au développement, voter les résolutions contre la torture et les traitements humiliants et dégradants, injecter des compatriotes de bas étages dans le jeu politique pour faire contre mauvaise fortune bon cœur, mais la réalité, notre réalité est celle que tu connais... »¹.

Situation socio-économique : «Le Tchad est une République de tous les excès. Le Tchad est-il un pays pauvre avec beaucoup de riches ou un pays riche avec beaucoup de pauvres ? »².

Tous les tchadiens subissent la mort dans l'âme : le népotisme, la mauvaise gestion, l'impunité, la cherté de la vie, la paupérisation sans précédent, bref l'arbitraire du pouvoir de Déby. Toute la population du Tchad vit dans une précarité absolue (malnutrition généralisée, manque d'eau potable, d'électricité, des médicaments et des produits de première nécessité).

Le pays est classé 185e sur 188 selon l'indice de développement humain 2015 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Malgré les progrès enregistrés en matière de scolarisation et d'accès à l'eau potable, de nombreux Tchadiens souffrent toujours de graves privations et la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) n'ont pas été atteints en 2015 pour plusieurs raisons dues à la mal gouvernance.

¹ ALI ADEL RAHMANE HAGAR, Le Prix du Rêve

² Démographe CAMAN Bédaou Oumar (Abba Garde N°120 du 20 décembre 2015).

Les caisses de l'Etat sont de moins en moins remplies et l'Etat se trouve dans l'incapacité de faire face à ses charges régaliennes.

Les dirigeants rabâchent nos oreilles en disant que c'est la chute du prix du baril de pétrole depuis novembre 2014 et l'insécurité qui prévaut à nos frontières (Nigéria et Cameroun) qui sont les véritables causes de la banqueroute de l'Etat tchadien. Le Tchad n'a-t- il pas d'autres ressources que celles qui proviennent du pétrole ? Le pays a commencé à exploiter le pétrole en octobre 2003, ce qui fait environ 14 ans. Ce qui amène à dire que 45 ans après la proclamation de la République du Tchad, les charges nationales étaient supportées par des ressources autres que celles du pétrole. A ce jour, ces ressources existent et s'arriment avec la croissance démographique. Personne ne peut oser dire que les recettes provenant de la douane, des impôts, des mines et autres régies des années 1960 – 1970 – 1980 - 1990 sont supérieures à celles d'aujourd'hui. D'ailleurs, celles d'aujourd'hui sont très largement importantes. Où vont donc ces recettes qu'engrangent la douane, les impôts, les mines et autres régies financières du pays ?

En effet, c'est un problème de système et de leadership qui a produit ses effets. Idriss Déby ITNO considère le Tchad comme sa propre propriété. Il se bat de toutes ses forces, tous les jours que Dieu fait, pour transformer la République en monarchie. Chaque jour, les faits le confirment et toute sortie médiatique de Déby n'a pour seul but que de détourner simplement l'attention du peuple. Par son comportement, il enrichit ses parents et amis et écarte les autres Tchadiens des biens publics.

Déby et ses beaux-fils, voici vos dots : T.P.G, F.N.D.S, DOUANES, C.N.P.S, Armée de l'air... Le plus célèbre des beaux-fils est le TPG (trésorier payeur général), Mahamat Zène Bourma, qui, pendant quatre ans, a fait la pluie et le beau temps dans les finances du Tchad et dont la position a permis de propulser le clan Bourma, compté parmi les familles les plus riches du Tchad.

C'est sans doute grâce à son union à l'une des filles de Déby, ajouté à son appartenance au clan au pouvoir, que Djamal Dirmi s'est vu également attribuer le très convoité poste de Directeur général des services des Douanes.

Daoud Hamit Dabou, l'ancien DGA de la BCC (Banque commerciale du Chari), pressenti pour la direction générale de la CNPS (Caisse nationale de la prévoyance sociale), ou chef d'Etat-major de l'armée de l'air et de Hamid Erda, directeur du FNDS (Fonds national du développement des sports).

Par ses faits et gestes, Déby crée une véritable monarchie sous des habillages constitutionnels. Ne vient-il pas de propulser l'un de ses fils à la direction générale adjointe de la raffinerie de pétrole de Djermaya ? «Entre ses beaux-

fils, ses rejetons et sa parentèle au sens large du terme, que reste-t-il pour les autres Tchadiens? »³

Le pays est réputé être l'un des plus pauvres du monde et aussi un des plus corrompus où le développement refuse de s'y incruster comme si le temps avait trouvé un refus éternel parce que les Tchadiens marchent à reculons en ne regardant que dans le passé.

La cleptomanie est érigée en doctrine d'ordre et de gouvernance. Le terme «vol» n'existe plus et se définit comme étant une «manière risquée de s'approprier le bien d'autrui». Des individus dont l'amour pour le pays est aussi toxique que leur haine, ont appris à voler avant de marcher et aucun obstacle n'est infranchissable à l'expansion de cette espèce. C'est ainsi que des gisements de billets de banques d'une valeur de 136 milliards F CFA sont découverts dans des cavités des somptueux appartements d'un seul individu, le frère cadet du président de la république. Comment stopper ce potentiel de nuisance du moment où toutes les manettes de la gouvernance républicaine sont entre les mains d'un seul clan : le pouvoir, l'argent, l'armée ?

Le constat fait dans l'administration et les entreprises publiques révèle :

- Legs et /ou bradage des entreprises publiques au clan Itno;
- Exonération des entreprises privées de toutes taxes : le cas de la SNER, Groupe Al Bidey, SOGET et de leurs sous-traitants ;
- Enrichissement illicite avec signe ostentatoire dans le milieu du clan des Itno;
- Responsabilisation systématique des membres de la famille Déby à des postes juteux tels que son fils à la Direction Générale du Projet des Grands Travaux Présidentiels;
- Nomination des membres de la famille présidentielle dans les services essentiels des finances: douanes, trésor, impôts tous les SG des Ministères et tous les DAAFM. Ils ont tous crée des entreprises qui fournissent les services dans leurs départements. C'est eux qui fixent les prix, réceptionnent les services et se paient eux même.
- Prise en otage des entreprises d'Etat : cimenterie de Baoré, raffinerie de Djermaya, commercialisation du gaz et du pétrole ;
- Mainmise du clan au pouvoir sur le ciment de Baoré au détriment de la population. On se rappelle que Déby avait annoncé tambour battant que ce ciment sera à la disposition de tous les tchadiens. Qu'en est-il aujourd'hui? Son neveu juvénile et inexpérimenté, nommé DG, considère

_

³ Gata Nder NDJH N°1646 du 23 au 29 mai 2016.

que l'entreprise comme un cadeau offert à lui par son oncle de Président ;

- Privatisation des services publics: service des mines (cartes grise), services d'identification (cartes d'identité nationale, passeports), services domaniaux et fonciers;
- Privatisation des recettes des douanes et autres entrées fiscales (ouverture d'un compte privé dans une banque commerciale de la place et dont l'ancien DG des douanes, frère cadet du Président serait le seul ordonnateur) renvoyant ainsi au diable l'unicité de caisse des recettes publiques;
- Monopole des marchés publics et commercialisation du pétrole et du gaz au profit des parents de Déby et surfacturations de nombreux chantiers d'infrastructures dont certains sont laissés à l'abandon;
- Location par l'Etat des immeubles des particuliers, proches du pouvoir, à des prix exorbitants et les loyers de plusieurs années sont d'avance payés en une seule fois;
- Harcèlement des citoyens partout à N'Djamena et dans les provinces par les autorités administratives civiles et militaires tous proches du clan au pouvoir;
- Thésaurisation d'argent volé au détriment du développement économique. Selon les Panama Papers, dans les paradis fiscaux, des Tchadiens ont caché 10,76 milliards de dollars ;
- Spoliation des domaines publics et déguerpissement de la population au profit des membres du clan au pouvoir.

La corruption : La corruption est un virus au même titre que le VIH/SIDA. Elle détruit tous les efforts de développement. Elle vide les investissements de leur substance. La corruption est l'un des indices majeurs de la mal gouvernance et un gros handicap pour le développement socioéconomique. Elle a parasité toutes les structures de l'état et de la vie (administrations, économies, sociétés, etc.). Lorsque la corruption s'installe dans un pays comme un système de gouvernance, elle engendre de grandes disparités économiques, favorise la criminalité organisée, constitue une entrave à la démocratie, à la justice et fragilise tout développement politique, économique et social.

Au Tchad, la corruption est devenue un système de gestion et a gangréné tous les secteurs. Les citoyens n'ont plus confiance en leurs dirigeants qui leur mentent et les trompent continuellement.

Les analystes de la presse ont fait cas de la corruption dans plusieurs journaux résumés comme suit: la corruption est devenue "un mode de vie" au Tchad. Le clientélisme affecte tant l'administration publique que les entreprises d'Etat et

le secteur privé. Les recrutements et les promotions du personnel se font, non pas en tenant compte du mérite des candidats, mais sur la base de l'appartenance ethnique ou régionale ou même moyennant le paiement de pots-de-vin. La publication des appels d'offre n'est qu'une formalité, les marchés sont attribués gré à gré. Les biens de l'Etat sont gérés comme la propriété privée des cadres de l'administration et son agrément détourné. Les cas d'enrichissement illicite des agents sont légion. Dans l'enseignement, les bourses sont affichées pour la forme alors qu'elles sont attribuées dans des conditions opaques. La réussite aux concours et examens à tous les niveaux de l'enseignement est souvent conditionnée par la "motivation" des enseignants.

Idriss Déby ITNO a confirmé cette corruption et a fait semblant de la dénoncer en ces mots: «30% des recettes de l'Etat prennent des directions inconnues». Fustigeant le comportement des agents, choisis et nommés par lui, de l'administration publique, il les a accusés de convoiter des postes juteux pour s'enrichir sur le dos de l'Etat. Idriss Déby ITNO a aussi fait plusieurs déclarations fallacieuses lors des évènements marquant la vie de la nation et s'est engagé personnellement à s'attaquer à ce fléau mais, sans volonté réelle et sans aucune suite après.

Nous reprenons quelques-unes de ces déclarations:

«La kermesse du désordre est terminée» : lors de son investiture en 1996.

«L'eau a assez coulé sous le pont»

«Je ne couvrirai plus personne » : pendant son investiture en 2001.

«Il n'y a pas des intouchables»....

«Arrêtez de voler, vous avez assez volé » : lors de la célébration de la journée de la liberté et de la démocratie en décembre 2014 à la place de la nation.

«Audit de tous les ministères avant le démarrage du nouveau quinquennat» à Goz Beida lors du lancement de la campagne agricole en mai 2016.

«Création du tribunal pour juger les crimes économiques»...

«Les Tchadiens disent que je parle toujours mais je ne tiens pas parole, mais cette fois, je le ferai. Il n'y aura plus de cadeau» : lors de la prière pour la paix organisée le 10 mars 2017.

Comme chantait Dalida, paroles, paroles – paroles!

Etc.

_

⁴ Groupe Tchad, 2011; International Crisis Group, 2009

Le «commun des mortels»⁵ se rend compte que c'est un problème de système mis en place par Idriss Déby ITNO lui-même et quel que soit l'homme intègre mis dans ce système corrompu, aucun changement ne pourra s'opérer.

L'Administration publique: Elle n'assume plus sa fonction qui consiste à assurer l'application des lois et la marche des services publics conformément aux directives gouvernementales. Les Tchadiens ne comprennent plus le comportement que développent certains fonctionnaires de l'Etat. Ces responsables ne respectent plus personne. Leur seule référence est le frère, le cousin, l'ami, le beau-père ou la belle-mère qui a négocié et leur a obtenu le poste. Comment comprendre que dans les services administratifs de l'Etat, les responsables travaillent dans leur langue maternelle plutôt que le français ou l'arabe seules langues officielles ? L'administration, cet outil indispensable de la bonne gouvernance, est gangrénée par la médiocrité, la gabegie, l'hypocrisie, la corruption, la complaisance. En recevant les vœux des autorités administratives pendant la fête de ramadan du 15 octobre 2013, Idriss Déby ITNO a fait observer en ces termes « En tant que président depuis 23 ans, il y a quelque chose qui me préoccupe tous les jours (...). Du planton au ministre, tout le monde s'est mis au vol des deniers publics (...). Le pays ne se développe pas ainsi... » Qu'est ce qui a changé au jour d'aujourd'hui ? Rien.

Depuis l'avènement du MPS, l'administration territoriale tchadienne est prise d'assaut par des non professionnels. C'est ainsi que dans un passé récent, les gouverneurs étaient presque tous des militaires : des généraux et colonels (90%). Quant aux préfets et sous-préfets, on peut rencontrer essentiellement des courtisans non fonctionnaires: des commerçants, des chauffeurs, des jardiniers, des individus parfaitement incultes et analphabètes, etc. Même Faki "Suzuki", un prédicateur religieux a été nommé préfet.

Le credo "mettre la personne qu'il faut, à la place qu'il faut," exigé par la conférence nationale souveraine de 1993 est remplacé par le clientélisme, le népotisme, le mercantilisme politique, la corruption, etc. Des personnes de moralité douteuse et autres repris de la justice sont promues à des hautes fonctions de la république. La déviance est devenue une vertu avec le système MPS. Les postes, non convoités, par les membres du clan, se vendent et s'achètent au plus offrant. Il arrive souvent que des délinquants et criminels économiques et financiers sont soustraits de la prison pour être nommés immédiatement à des hautes fonctions. Et Idriss Déby ITNO qui signe les décrets nommant ces indélicats, s'est mis un jour, publiquement à les supplier

⁵ Un Tchadien de la rue

⁶ Le Citoyen N°48 du 28 juillet au 4 août 2014.

d'arrêter de voler. Du jamais vu dans l'histoire des nations du vingt et unième siècle où un président garant des lois de la République supplie les voleurs qu'il a choisis et nommés lui-même de cesser de voler. C'est ni moins ni plus une haute trahison.

Les forces de défense et de sécurité : Ce corps qui doit constituer un creuset de l'unité du peuple est complètement instrumentalisé et politisé. Ailleurs, ils reflètent la diversité socio-culturelle du pays. Ici on privilégie au contraire les considérations ethniques, religieuses et politiques partisanes. Aujourd'hui, ce corps inspire crainte et dégoût des citoyens, car les Tchadiens ne s'y reconnaissent pas. Une tentative de restauration de ces forces à travers les états généraux de l'armée est rendue nulle par la seule volonté d'Idriss Déby. Le changement de corps se fait à la volonté des officiers, sous-officiers et hommes de rang. Des pratiques tribales s'opèrent dans ce corps au vu et au su de tout le monde. Il s'agit entre autres, des recrutements sélectifs pendant que beaucoup de jeunes attendent à être incorporés; manque de recherche de l'excellence dans la formation des cadres officiers et sous-officiers ; nominations à des postes de responsabilité sans tenir compte de qualification et des compétences ; pyramide du personnel militaire inversée (plus d'officiers que d'hommes de rangs), gestion des hommes sur des considérations ethniques, manque d'intégrité dans la gestion des ressources matérielles et financières, impunité légalisée, corruption à tous les niveaux ,etc.

L'armée est complètement déstructurée et tribalisée: Cette armée qui devait être nationale dans sa composition, républicaine et apolitique dans sa mission a été complètement déstructurée par le pouvoir qui a créé en son sein une véritable armée parallèle appelée pompeusement la «DGSSIE». Cette dernière, composée essentiellement de la communauté du président de la République et dirigée pratiquement par sa famille nucléaire confisque tous les moyens destinés au fonctionnement de l'armée: équipements, budgets, formation, promotion, etc. L'armée se trouve ainsi être dépouillée de toutes ses prérogatives par la DGSSIE qui n'était au début qu'un détachement ayant pour fonction la protection des institutions de l'Etat. Mais la mission de cette dernière est désormais plus que connue: défendre et maintenir le pouvoir de Déby. Elle est au service exclusif du clan.

Au niveau du commandement de l'armée, les promotions se font dans un népotisme notoire, seuls les membres de la communauté du Président de la République sont promus au détriment des cadres militaires expérimentés et formés. Le favoritisme dans l'armée a atteint son paroxysme : plus de 70% de généraux de l'armée sont des membres de la communauté du Président de la

République. Ces généraux sont appelés "généraux de terrain", parce que sortis d'aucune Ecole de Guerre et très souvent analphabètes.

La Garde nationale et nomade du Tchad: Ce corps des forces de défense et de sécurité est devenu presque une propriété privée du général Mahamat Saleh Brahim, l'oncle maternel du Président de la République. Lui seul décide du recrutement, du fonctionnement et de la promotion de ce corps. Les militaires compétents et intègres sont souvent humiliés, rétrogradés et exclus sans aucune justification. D'autres sont obligés de devenir des bergers du Général.

La gendarmerie nationale: Un corps chargé principalement de la sécurité et de maintien de l'ordre est devenu un véritable goulot d'étranglement pour la population à cause du comportement des commandants de brigade qui outrepassent allégrement leurs prérogatives. Ces derniers, souvent analphabètes s'érigent en juge et entretiennent eux-mêmes les conflits entre les citoyens pour en tirer profits. Un gendarme est par définition un officier de police judicaire qui est apte à dresser procès-verbal. Le Tchad, est le seul pays au monde où on trouve des gendarmes analphabètes ne sachant ni lire ni écrire!

La police nationale: La police nationale est le corps le plus gangréné par le tribalisme et l'analphabétisme. Au niveau du commandement, 80% de commissaires de police sont de la communauté du Président de la République. Cette police tribalisée et instrumentalisée sème zizanie et méfiance au sein de la population. La multiplication des Commissariats de la Sécurité Publique (CSP) passés de 10 à 17 à N'Djamena, est une autre forme d'insécurité. Pour la plupart pilotés par des commissaires analphabètes n'ayant aucune formation, plusieurs CSP sont connus pour les nombreux cas de violations massives et gravissimes des droits de l'Homme ainsi que le racket dont font montre les agents. Dans ces commissariats, les conditions de garde à vue sont inhumaines et dégradantes. Les tortures et les brimades sont des pratiques courantes infligées aux infortunés qui sont entassés dans des «mouroirs» appelés cellules minuscules.

La mal gouvernance s'est traduite à travers : l'insuffisance en matière d'Etat de Droit ; l'absence de séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire ; une administration publique sclérosée et la non prise en compte des recommandations devant donner aux forces armées et de sécurité le caractère national et républicain institué par la Constitution.

II. LE CARACTERE DICTATORIAL d'IDRISS DEBY ITNO.

Bien avant l'exploitation du pétrole de Doba, le consortium pétrolier dirigé par Exxon Mobil, le gouvernement tchadien et de la Banque mondiale ont convenu

d'une loi portant gestion des revenus pétroliers. Cette loi a consacré des fonds aux générations futures. Hanté par l'esprit guerrier, et au nom de la souveraineté, Idriss Déby a préféré violer cette loi pour consacrer ces fonds à l'achat des armes et autres dépenses non éligibles. Dans tous les cas Idriss Deby n'a jamais dit au peuple Tchadien comment a-t-il dilapidé cette réserve qui devrait en principe bénéficier aux générations futures.

Malgré la manne pétrolière depuis 2003, jamais l'injustice et les inégalités sociales n'ont été aussi criardes dans notre pays. Les structures de l'administration et ses démembrements sont absolument mis en coupe réglée. Les secteurs productifs et financiers sont privatisés et placés sous le contrôle d'une oligarchie tribale. Les ressources nationales sont canalisées dans des circuits mafieux et redistribuées au sein du régime et ses soutiens politiques et militaires. Cette prédation a naturellement conduit à la grave crise financière et sociale dont les principales victimes sont les couches vulnérables de notre population : les fonctionnaires, les étudiants, les retraités ainsi que l'ensemble des Tchadiens non encartés au parti au pouvoir.

Le Gouvernement tchadien, face à la crise financière qui n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, a épuisé toute possibilité de réponse au moindre choc budgétaire. Et les Tchadiens sont brusquement mis en situation de devoir accepter un dégraissage budgétaire. C'est ainsi que le conseil extraordinaire des Ministres du 31 août 2016 a pris 16 mesures de réforme dites d'urgence pour faire face aux arriérés de salaire.

Pour contester ces 16 mesures, certains députés de l'opposition ont introduit une motion de censure contre le Gouvernement. La motion n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée nationale d'octobre 2016. Le groupe de députés de l'opposition a saisi le conseil constitutionnel qui a ordonné que la motion soit inscrite à l'ordre du jour. La décision du Conseil Constitutionnel avait été hautement appréciée par l'opinion. Malheureusement, le jour de l'examen de la motion, les députés de la majoritaire présidentielle ont reçu les consignes de boycotter la plénière. C'est ce qui fut fait.

Les syndicats ont lancé des mouvements de grève qui étaient au départ sectoriels, devenus par la suite généralisés, paralysant ainsi les services publics (justice, hôpitaux, écoles, etc.).

Pour les syndicats, l'Etat est victime de sa propre turpitude. Il doit s'en prendre à sa gestion patrimoniale des ressources financières du pays. Les agents de l'administration ne doivent pas payer le pot cassé. Le gouvernement doit regarder en son propre sein, faire un nettoyage, et mettre les hommes et les femmes intègres qui peuvent gérer l'argent du peuple tchadien. Le coût de vie

est si extrêmement cher au Tchad qu'on ne peut pas se lever, un bon matin, et décider de réduire le train de vie des fonctionnaires tchadiens.

Idriss Déby ITNO s'est servi du parlement pour faire adopter la loi 032 limitant le droit de grève dans les services publics qu'il a ensuite promulguée. Une loi liberticide dénoncée par l'ensemble des syndicats et les organisations de la société civile.

L'annonce de l'impossibilité d'organiser les législatives faite par le président Déby en février 2017. Les partis politiques de l'opposition, dans leur ensemble, ont contesté cette manière de faire d'Idriss Déby. Il n'appartient pas à un président de la République de décider, de manière unilatérale, du report d'une consultation constitutionnelle.

Fidèle à sa logique de conserver son pouvoir au bout du canon, Idriss Déby ITNO et son gouvernement ont violemment réprimé dans le sang toutes les manifestations pacifiques : pendant les événements de 9 mars 2015 les étudiants et élèves étaient traités de manière inhumaine et dégradante, le jeune collégien du nom d'Abachou tué lors des manifestations contre le viol collectif de la jeune lycéenne Zouhoura, le bachelier Rombaye Emmanuel innocemment fusillé par les éléments de la garde présidentielle lors de la manifestation pacifique du 7 août 2016 ; ainsi que les manifestants pacifiques de Léré en juin 2016.

On gardera en mémoire, ces 7 paysans froidement abattus à Bébédjia le 14 novembre 2016, sans oublier l'incarcération de 2 chefs des partis politiques et 11 militants de l'opposition dans la prison d'Amsinéné pour avoir voulu organiser un meeting reconnu par la loi mais interdit par le ministre de la sécurité.

La traque des journalistes est devenue le sport favori du régime. La justice, désormais aux ordres du régime, est instrumentalisée par le pouvoir pour ce règlement des comptes. Par violation des dispositions de la loi 017 portant régime de la presse au Tchad, Bruce Djim-Adjim Ouaye a été arrêté injustement, etc.

Le mal vivre des Tchadien: Le mal vivre s'accentue avec la bénédiction des autorités administratives et militaires. Pour diviser davantage la population tchadienne, le pouvoir MPS instrumentalise la géographie (nord-sud), la religion (musulman-chrétien), les langues (arabophone-francophone), les ethnies, etc. L'adage machiavélique de diviser pour mieux régner est utilisé à fond. En conséquence, dans certaines régions du Tchad, la recrudescence des conflits intercommunautaires se sont soldés par d'énormes pertes en vies humaines comme à Miandoum, à Bologo, à Koumra et à Abéché, pour ne citer

que celles-là. Les pertes des vies humaines ne sont pas dues seulement aux conflits intercommunautaires, les forces de défense et de sécurité s'y adonnent à cœur joie, de manière répétitive parce que toujours impunies.

Le 14 novembre 2016, 7 personnes ont été tuées par les forces de l'ordre à Bébédjia. Ces personnes ont quitté Miandoum pour se rendre à Bébédjia pour se constituer prisonniers et dénoncer l'arrestation de leur chef de canton suite à une attribution d'un site sacré à des éleveurs.

Le 10 novembre 2016, un affrontement entre éleveurs et agriculteurs à Bologo a fait 15 morts et 7 blessés. Pour payer le prix de sang "dia" plus de 607 têtes de bétail ont été arraché des paysans pour la réparation du préjudice. La vente aurait rapporté plus de 40 millions de FCFA.

Une mission partie de N'Djaména composée des conseillers du président de la République, des membres du Gouvernement, des députés de la région et certaines personnalités, a pu obtenir la signature sous pression d'un accord de règlement à l'amiable. La "dia", prix du sang, qui est une pratique musulmane est tacitement imposée à tous les tchadiens (50% sont chrétiens et animistes) par Idriss Déby ITNO garant de la constitution.

L'incendie de deux villages non loin de Moussoro a retenu l'attention de l'opinion nationale. En effet, pour de raisons jusque-là ignorées, des villages situés non loin de Moussoro ont été incendiés sur instruction du Préfet de Barh El Ghazal. Une plainte a été déposée par les populations victimes avec l'appui des ADH, mais le Préfet a fait entrave à la procédure judiciaire et le président ldriss Déby a gardé un silence complice.

Les 24 et 26 novembre 2016, un affrontement meurtrier entre deux communautés résidant à Ngueli a occasionné respectivement le meurtre d'un jeune homme de 16 ans et la mort de 5 personnes et 26 blessés. Une enquête avait été ouverte et a conduit à l'arrestation de 49 personnes et la saisie de 2 véhicules ayant servi de transport pendant les affrontements. Tout est parti d'une dispute lors d'un match de football, dans l'après-midi du jeudi 24 novembre 2016. Des témoins ont rapporté qu'à la fin du match, une altercation a opposé deux jeunes. Cette altercation s'est soldée par la mort d'Abakar Mahamat qui a reçu un morceau de brique à la tête. Après avoir appris la nouvelle du décès de leur fils les parents, constitués pour la plus part des femmes, ont pris d'assaut le domicile du jeune qui a frappé mortellement leur enfant. Se sentant menacés les parents du jeune meurtrier vident les lieux. Constatant qu'il n'y a personne dans les maisons, les parents de la victime ont incendié ces maisons. Dans la matinée du 26 novembre 2016, aux environs de 9 heures et comme suite à ces échauffourées entre femmes de deux communautés, des personnes à bord de quatre véhicules débarquent et tirent à bout portant et sans discernement sur la communauté endeuillée. Résultat : 5 morts et 26 blessés.

Le pays va mal: restriction des libertés publiques et d'expression, adoption et promulgation des lois restreignant le droit de grève dans le secteur public, adoption d'un code pénal liberticide, règlement des conflits intercommunautaires sur la base de la "dia", etc. On est en droit de se demander si le Tchad est encore une République, ou est-il devenu une jungle?

Le pouvoir MPS s'enfonce plus que jamais dans l'arbitraire et la dictature. Il a détourné l'Agence Nationale de Sécurité (ANS) de sa mission originale d'institution de Sécurité Extérieure au service du peuple tchadien. Idriss DEBY l'a transformé en une police politique, et l'utilise systématiquement contre ses opposants politiques.

La police, la gendarmerie, la garde nationale, tous ces corps sont dessaisis, de fait, de leurs attributions au profit de l'ANS dirigée personnellement par le Président de la République.

En outre ces derniers temps, l'ANS procède systématiquement à des enlèvements des citoyens sans aucune justification et dans l'illégalité la plus totale, c'est ainsi que des leaders de la société civile sont quotidiennement menacés, pourchassés et enlevés par l'ANS qui les séquestre dans ses lugubres locaux en violation flagrante des lois de la République. Nadjo Kaina Palmer, porte-parole du mouvement IYINA, Dingamnayal Nely Versinis, président du Collectif Tchadien Contre la Vie Chère (CTVC) et Bertrand Solo, rapporteur Général du mouvement citoyen lyina en payent le prix le plus fort. Ils étaient tous enlevés et séquestrés par l'ANS pendant des jours sans qu'aucun membre de leur famille ou leur avocat ne puissent les voir.

Les agents de l'ANS ont encerclé, le lundi 10 Avril 2017 à l'aéroport international de N'Djamena, la voiture du coordonnateur du FONAC qui revenait d'un voyage à l'étranger. Ils ont passé ses sacs au peigne fin et arraché ses effets personnels et des correspondances destinées aux tierces personnes. Leur forfait accompli, ils ont refusé catégoriquement de dresser un procèsverbal, sous prétexte qu'ils ont agi sur instruction personnelle d'Idriss Deby Itno.

Cet acte arbitraire que rien ne justifie sinon le mépris de la démocratie et de l'Etat de droit est sans précédent dans l'histoire de notre démocratie.

Le Président illégitime du TCHAD a peur de ses opposants. Il a dressé, comme des nervis les agents de l'ANS pour intimider, traquer, arrêter, et torturer tous ceux qui s'opposent à sa politique décadente.

Le 11 avril 2017, des dignitaires militaires du pouvoir MPS, éléments de la garde prétorienne de Déby et agissant en complicité les hautes autorités de l'Etat ont froidement, et sans aucun état d'âme, abattu un agent de sécurité et dix prisonniers lors de leur transfèrement à la prison de Koro-Toro.

Ce massacre inqualifiable et cruel a été perpétré sur des prisonniers inoffensifs, sans défense par ce que menottés. Leurs bourreaux lourdement armés et à bords des plusieurs véhicules appartenant à l'Etat, avaient intercepté leur convoi, non loin de la ville de Massaguet. Ils ont exécuté, à bout portant, des prisonniers triés sur le volet. Ce énième crime démontre à suffisance qu'il n'y a plus d'Etat au Tchad. L'Etat est devenu une propriété privée d'un groupe d'individus qui a droit de vie et de mort sur les tchadiens. Aujourd'hui, les forces de défenses et de sécurité ont pour seule mission de servir ce groupe.

III- L'ILLEGALITE ET L'ILLEGIMITE DU POUVOIR DE DEBY

L'Illégalité est définie comme un acte contraire à la loi et l'Illégitimité comme un acte non conforme à la loi, au droit, qui n'est pas justifié et non fondé. Par contre le caractère arbitraire ou dictatorial dépend uniquement d'une décision individuelle et non d'un ordre préétabli, non fondé sur les exigences de la justice distributive. En clair, le caractère dictatorial dépend du bon vouloir d'un homme sans souci particulier de justice et d'équité, voire d'injustice. Tout ce qui n'est pas conforme à la loi écrite constitue un acte despotique.

Quand on parle du pouvoir dictatorial, c'est un pouvoir qui se substitue aux règles de la justice distributive ou aux normes fixées et impartiales de la loi ou de la volonté intéressée d'un homme ou d'un groupe.

Pendant plus de 26 ans de règne du Président Idriss Déby ITNO, son pouvoir s'est rendu coupable de divers crimes, allant des crimes économiques aux crimes de sang, en passant par des crimes politiques, comme la restriction des libertés et droits d'expression politiques et publiques.

Nous avons assisté à un processus électoral mal engagé et des fraudes massives programmées car malgré de nombreuses réunions et rencontres organisées à divers niveaux pour créer des conditions favorables à la tenue des élections libres, apaisés, transparentes, inclusives et partant crédibles, le parti au pouvoir, notamment le MPS et ses acolytes, ont montré beaucoup de

signaux indiquant leur volonté de frauder lors les élections. Il s'agit essentiellement des aspects non exhaustifs suivants :

1- Une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) complètement inféodée au Président de la République et à son parti le MPS (Mouvement Patriotique du Salut). La Constitution de la République du Tchad, consacre la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante, chargée de garantir la liberté, l'impartialité et l'indépendance du processus électoral. Malheureusement, depuis la procédure de sa désignation et durant tout son mandat, la CENI présidée par ROYOUMBAYE NADOUMNGAR Jean-Pierre s'est comporté comme une institution au service du pouvoir MPS.

La CENI a travaillé en toute opacité pour ce qui concerne le fichier électoral, et la mise en place de ses démembrements provinciaux et communaux qui ont été faits en violation de la Constitution et du Code électoral.

Jusqu'à la clôture de la mascarade électorale de 2016, la CENI et son Président, M. ROYOUMBAYE NADOUMNGAR Jean-Pierre ont commis des «péchés indélébiles» en déclarant Idriss Déby ITNO vainqueur de l'élection. Plusieurs manquements graves qui ont été dénoncés par les partis politiques de toute obédience, la société civile et même des observateurs étrangers, s'énoncent en termes de «soumission, de lâcheté, de trahison, de dictature, d'opacité, de mensonge et d'arrogance». Avec un tel Président de la CENI, quoi de plus normal que l'élection ait été un véritable fiasco.

2-La mise en œuvre du plan de fraude électorale «trichez, ils ne voient rien» a été mis en œuvre depuis les élections passées jusqu'à cette dernière élection de 2016. Sous l'effet de l'intimidation de la population, Déby a si bien réussi que le parti MPS lui a dédié un hymne qui a été chanté pour célébrer la victoire lors de la fraude électorale de 2016.

Ce plan a été amélioré lors des préparatifs de cette mascarade électorale de 2016, notamment par la distribution frauduleuse par certains chefs de cantons, villages et carrés, des actes de naissance aux personnes qui n'avaient même pas l'âge de voter et aux étrangers; une personne pouvant détenir plusieurs cartes d'électeur pour lui permettre de voter plusieurs fois. Dans certaines communes, les officiers d'état civil ont même été dessaisis de leur compétence de délivrer les actes de naissance, au profit de ceux acquis à la cause du MPS.

3-Le terrorisme exercé sur les électeurs était déjà en marche longtemps avant les élections. Il s'est matérialisé notamment par la constitution des listes, par ménage, de personnes susceptibles de ne pas voter pour le MPS. Les contributions financières forcées des ménages, la destitution de certains administrateurs qui refusaient d'adhérer au MPS, les intimidations et les

violences observées dans certaines villes étaient l'œuvre des acolytes du parti au pouvoir. Au moment de la parodie électorale, des persécutions, des menaces et des intimidations ont été exercées sur les électeurs déjà identifiés comme n'étant pas favorables au parti au pouvoir. Des indécis étaient contraints d'aller voter de force pour sauver leur peau.

4-La crise née de l'obstination du Président Deby à briguer un autre mandat, tout aussi illégal qu'illégitime a eu des conséquences incommensurables. Cette crise s'aggrave davantage avec son cortège de massacres, de tortures et d'autres malheurs.

Violations du code électoral

Il s'agit à titre illustratif des cas de violations outrancières et non exhaustives des dispositions fondamentales du Code électoral censés garantir la crédibilité et la fiabilité de l'élection. Ces cas de violations ont été opérés par la CENI nationale elle-même et certains de ses démembrements. Il s'agit des articles : -2, sur le suffrage : « le suffrage est universel, égal, secret et direct » ; - 19, concernant l'affichage de listes électorales : «les listes électorales sont affichées devant le BV trois jours au moins avant le jour du scrutin». - 39, relatif à la composition paritaire de bureaux de vote : «les bureaux de vote sont composés de cinq membres désignés par les démembrements de la CENI en respectant autant que possible la parité majorité présidentielle et opposition». -40, relatif à la représentation de candidat dans les bureaux de vote : «les partis politiques ou regroupement de partis politiques présentant de candidats ont le droit par l'intermédiaire de leurs délégués ou délégués suppléants de suivre l'ensemble des opérations dans tous les bureaux de vote et ce depuis l'ouverture jusqu'à la proclamation et l'affichage des résultats»; - 44 al 2, concernant les bulletins de vote : «dans chaque bureau le président fait disposer les bulletins en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits» ; -73, relatif à la publication de résultats au niveau des démembrements : «au vu de tous les procès-verbaux, de bureaux de vote, le démembrement concerné de la CENI effectue le recensement de vote en vérifie et publie les résultats». Alinéa 3, «Ils sont centralisés au niveau du démembrement concerné de la CENI au niveau de la circonscription et en présence des représentants de partis politiques en compétition ou des délégués de candidats». - 67, relatif au dépouillement : «Dès la clôture du scrutin, les listes d'émargements sont signées par tous les membres du bureau de vote. Le dépouillement suit immédiatement la clôture du scrutin. Il est conduit sans désemparer jusqu'à son achèvement. Le dépouillement du scrutin est public et a lieu au bureau du vote»; - 69, concernant les bulletins nuls lors du recensement des votes et la vérification de procès-verbaux : «Les bulletins nuls ne sont pas considérés comme suffrage exprimé lors du dépouillement. Ils sont considérés comme bulletins nuls : ② Les bulletins blancs c'est à dire ne comportant aucune marque en faveur d'un candidat ; ② Les bulletins sur lesquels plusieurs candidats ont été cochés ou sur lesquels sont apposées plusieurs empreintes digitales ; ② Les bulletins déchirés ou comportant des ajouts de quelque nature que ce soit ; ② Les bulletins entièrement ou partiellement barrés; ② Les bulletins non réglementaires. Ces bulletins sont annexés au procès-verbal». Ces cas de violations ont été observés lors du vote des agents des Forces de Défense et de Sécurité le 9 avril 2016 et lors du scrutin du 10 avril 2016 dans certaines régions.

Une véritable mascarade électorale s'est passée dans les régions du : Lac, Kanem, Barl Elghazel, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Ouaddaï, Bourkou, Biltine, Chari Baguirmi, Sila et Tibesti : lors du scrutin du 10 avril 2016, dans la plupart de bureaux de vote, aucune liste n'est affichée devant le bureau de vote comme l'exige la loi. La plupart des membres des bureaux de vote ne sont composés que des représentants de la majorité.

Les délégués des candidats de l'opposition dans les bureaux de vote de régions ci-dessus citées ont été empêchés d'entrer dans les bureaux de vote ou mis aux arrêts. Les procès-verbaux soustraits dans les démembrements de la CENI de façon à priver les bureaux de vote des procès-verbaux qui, plus tard reviennent remplis et signés pour être mis dans des enveloppes, scellées et convoyés à la CENI de N'Djamena. Ce type de fraude s'est déroulé dans les mêmes régions ci-haut citées. Les rares procès-verbaux jugés incomplets utilisés dans les bureaux de vote dans certaines de ces régions sont purement et simplement laissés de côté par la CENI. En plus des procès-verbaux originaux, le MPS a fait imprimer auprès de certaines imprimeries de la place des faux procès-verbaux pour le besoin de la fraude qui ne correspondent pas avec les originaux mais pris en charge par la Commission de Saisie au BPE lors de la compilation des résultats.

L'immixtion des autorités administratives, militaires et coutumières en particulier dans la région du Lac, du Barh Elghazel et du Hadjer Lamis, où les chefs de cantons se substituent aux électeurs en arrachant leurs cartes d'électeurs pour bourrer les urnes en lieu et place de ceux-ci et où les militaires intimident et menacent les électeurs sous le prétexte de Boko haram pour voter Déby.

Le vote massif des réfugiés soudanais dans la région du Wadi Fira; vote parrainé par le gouverneur de ladite région, qui menace d'ailleurs de mort les délégués de l'opposition qui sont contraints de se réfugier à Abéché et certains à N'Djamena.

A N'Djamena dans le huitième arrondissement, 189 bureaux de vote n'ont pas reçu de procès-verbaux. Cette opération d'escamotage s'est déroulée lors de l'acheminement des matériels électoraux de la CENI nationale aux démembrements.

Les bulletins de vote réduits dès le démarrage des opérations de vote dans plusieurs bureaux de vote des localités et/ou arrondissements défavorables au candidat Déby, privant de milliers d'électeurs de leur droit de vote.

Des urnes emportées pour revenir rembourrées directement au niveau des démembrements de la CENI pour être dépouillés.

Le refus aux démembrements du Lac, Kanem, Barh Elghazel, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Ennedi, Ouaddaï, Bourkou, Biltine, Chari Baguirmi, Sila, Tibesti et du Logone oriental, sur instruction de la CENI nationale, de compiler et publier les résultats dans les sous-CENI (locales).

La centralisation des résultats au niveau de démembrements de la CENI se fait en majorité en l'absence de délégués ou représentants des candidats de l'opposition. L'on note l'absence de scellés des urnes, etc.

Le vote des agents des Forces, de défense et de sécurité

Les agents de Forces de Défense et de Sécurité ont voté sous la pression, des menaces, et d'emprisonnements. Ce vote s'est passé dans la plupart des cas sans isoloir mais, en présence des responsables hiérarchiques des différents corps d'armée (Armée nationale, Gendarmerie, Police et Garde Nomade) ayant pour mission d'orienter le vote en faveur du Candidat Idriss Déby ITNO et le cas échéant, punir tous ceux qui n'auraient pas voté en sa faveur.

Les agents de Forces, de Défense et de Sécurité (militaires, gendarmes, policiers et gardes nomades) ayant exercé leur droit civique en toute liberté, comme le stipule la loi, l'ont appris à leurs dépens. Certains d'entre eux ont été systématiquement mis aux arrêts et soumis aux tortures. Et d'autres sont portés disparus et n'ont jamais réapparus jusqu'à là. Cette situation a commandé une enquête ouverte par le parquet près le Tribunal de Grande Instance de N'Djamena.

Malgré ces innombrables cas de violation du Code électoral et des irrégularités pertinentes, le Conseil Constitutionnel, droit dans ses bottes, a validé par 59,92% cette mascarade électorale dont la CENI a proclamé les résultats provisoires et donnant Idriss Déby ITNO vainqueur au premier tour avec 61,56%. Pourtant, vu le contexte électoral et la culture politique paroissiale du Tchad où le vote demeure sociologique, avec 13 candidats dont les principaux parmi eux dispose chacun d'un fief qui fait au bas mot plus de 10% d'électeurs, aucun candidat ne pourrait gagner cette élection au premier tour. Cela s'est

justifié par les travaux de la Commission Technique chargée de la compilation des procès-verbaux qui a donné des résultats avec les faits et hypothèses infra qui démontrent clairement la situation du vote.

La Commission technique de centralisation et de compilation des résultats de l'élection présidentielle

Résultats Provisoires de l'Élection Présidentielle d'avril 2016

Sur quatorze (14) candidats retenus pour solliciter le suffrage de 6 298 801 électeurs des Tchadiens, 13 sont restés en lice dont 12 face au Président sortant Idriss Deby ITNO. Ce nombre d'électeurs est donné par les décrets 257 et 258/PR/MAT/2016 du 5 mars 2016, portant publication des listes électorales définitives des Tchadiens de l'intérieur et de l'étranger. De prime à bord, il faut relever des constats d'incongruité dans les résultats proclamés par la CENI.

Selon les décrets 257 et 258, le nombre des inscrits est de 6 298 801 électeurs. Par contre, les résultats proclamés par la CENI le 21 avril 2016 région par région donnent un total d'inscrits de 5 781 306. Qu'est-ce qui explique cet écart de 517 495 électeurs (soit 517 002 électeurs de l'intérieur et 493 électeurs de l'étranger en moins ? Mais paradoxalement, au moment de la proclamation des résultats provisoires du premier tour du suffrage exprimé des Tchadiens de l'intérieur et de la diaspora, la CENI a curieusement énoncé le nombre total des inscrits des décrets n° 257 et 258/PR/PM/MAT/2016 ce qui ne correspond malheureusement pas au total des chiffres des inscrits énumérés lors de la publication des résultats par région (. 2). Dans les régions du Bahr-El-Gazal, de l'Ennedi Est, du Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest, du Ouaddaï et de la Tandjilé, des incohérences sont observées entre le suffrage exprimé et la somme des voix reparties entre les candidats comme en témoignent les illustrations suivantes: Dans le Bahr-El-Gazal il y a eu 16 225 voix de plus que le suffrage exprimé qui est de 107 920. Et le candidat du MPS a obtenu 121 537 voix soit 112,62% au lieu de 98,90 publié par la CENI; Dans le Mayo Kebbi Est, il y a 59 990 voix qui ont été retirées des suffrages exprimés. Et le candidat du MPS a obtenu 24,86% de voix au lieu de 2,59%, après vérification. Ces cas sont également observés dans les régions de l'Ennedi Est et du Mayo Kebbi Ouest. Même les 61,56% donné à Idriss Déby pour lui permettre de passer, dès le premier tour, ne correspond pas à la réalité, après calcul.

Après cet état des lieux des résultats proclamés par une CENI, totalement soumise, la Commission Technique de Centralisation et de Compilation des Résultats de l'Élection Présidentielle d'avril 2016 a donné le 29 avril 2016 des résultats suivants sur la base des procès-verbaux recueillis dans 9 régions du pays dont, le Logone Occidental, le Logone Oriental, le Mandoul, le Mayo Kebbi

Est, le Mayo Kebbi Ouest, le Moyen Chari, le Ouaddaï, la Tandjilé et la Ville de N'Djamena.

La saisie des procès-verbaux issus de ces 9 régions donne, sur le plan national, les résultats suivants :

- Total des inscrits : 3 832 856 - Nombre des votants : 2 204 501 - Bulletins nuls : 260 165 - Suffrage exprimé : 1 944 336

Les candidats ont obtenu les voix suivantes :

- 1. Malloum Yoboïdé Djéraki du PDSA: 23 276 voix soit 1,20%;
- 2. Idriss Débyltno du MPS : 196 339 voix soit 10,10% ;
- 3. Beassemda Djébaret Julien du CAD: 14 713 voix soit 0,76%;
- 4. Mbaïmon Guedmbaye Brice du MPTR: 23 803 voix soit 1,22%;
- 5. Laoukein Kourayo Mbaïherem de la CTPD: 501 988 voix soit 25,82%;
- 6. Kebzabo Saleh de l'UNDR: 644 570 voix soit 33,15%;
- 7. Djimet Clément Bagaou du PDPT: 49 483 voix soit 2,54%;
- 8. Joseph Djimrangar Dadnadji du CAP SUR: 119 683 voix soit 6,16%;
- 9. Mahamat Ahmad Al-Habo du PLD: 289 459 voix soit 14,89%;
- 10. Djividi Boukar Dibeing du PDS: 14 103 voix soit 0,73%;
- 11. Delwa Kassiré Koumakoye Nouradine du Viva RNDP: 11280 voix soit 0,58%;
- 12. Mahamat Yesko Brahim du MDA: 1863 voix soit 0,10%;
- 13. Abdoulaye Mbodou Mbami de l'ARD: 15 187 voix soit 0,78%;
- 14. Gali Ngothe Gatta de l'UFD: 38 589 voix soit 1,98%.

Partant de l'hypothèse selon laquelle le candidat Idriss Déby ITNO gagne 100% des voix à l'étranger et dans les 13 régions de la partie septentrionale du pays où il dit avoir une mainmise, c'est-à-dire, Bahr El Gazal, Borkou, Chari Baguirmi, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Guéra, Hadjer Lamis, Kanem, Lac, Salamat, Sila, Tibesti, Wadi Fira qui représentent en tout 35,62% de l'électorat national, avec un taux de participation de 100% et sans bulletins nuls, il n'aura obtenu que 45,72% soit les 35,62% concédés mécaniquement plus les 10,10% gagné dans les 9 régions de la partie méridionale du pays. Même avec un tel résultat, le candidat Idriss Déby ITNO est contraint de facto à un second tour. Mais par quel miracle et quelle alchimie, Idriss Déby ITNO peut-il remporter cette élection au premier tour si ce n'est qu'un coup d'état électoral.

Le FONAC est de plus en plus convaincu que le pouvoir illégal et illégitime de Déby ne pourra de lui-même avoir un sursaut de conscience nationale pour comprendre que la voie de la force, du diktat ne sera jamais la bonne pour résoudre la crise actuelle. Il faut donc des pressions, des actions musclées conjuguées pour lui faire comprendre cela. Il faut l'amener par tous les moyens à comprendre et à accepter que seules des négociations inclusives constituent l'unique voie de salut pour le peuple tchadien dans toute sa diversité (politique, régionale, religieuse, ethnique, etc.). On ne peut autrement mettre fin aux causes profondes de l'état continu des violences ethniques et politiques, d'exclusion, d'insécurité et d'instabilité politique, qui depuis l'annonce de ce récent mandat pour M. Déby ont plongé le peuple tchadiens dans l'horreur et la détresse. Mais comme il y a péril en la demeure, il y a des actions urgentes qui s'imposent plus que d'autres.

Pendant bientôt 27 ans de règne, Idriss Deby Itno et le MPS ont prouvé à suffisance leur incompétence à gouverner le Tchad. Economiquement, ils ont conduit le pays à la banqueroute totale et à la faillite absolue. Ils ont divisé et instrumentalisé les tchadiens qui se massacrent sous leur regard goguenard. Pendant bientôt 27 ans de règne, le Général d'armée Idriss Deby Itno a été incapable de bâtir une armée nationale et républicaine. L'administration centrale et territoriale a été détricoté : les agents expérimentés et compétents sont remplacés par des semi analphabètes détenteurs de faux diplômes pour qui le détournement et le vol sont le sport favori. Selon les indices internationaux, le Tchad est classé dernier du monde dans tous les domaines de la vertu et premier dans ceux du vice.

Le système bâtit par le MPS et son Chef Idriss Deby Itno est imperfectible. Chaque jour que Dieu fait, il montre et démontre son incurie et sa mal gouvernance congénitale.

Qu'est-ce que le peuple Tchadien peut-il attendre de ce régime pour le sortir de la pauvreté, de la misère et du sous-développement ? Rien, absolument rien. Chaque jour qui passe sous la gouvernance du MPS et de Idriss Deby Itno est une perte colossale pour les Tchadiens. Le temps c'est de l'argent.

Fait à N'Djaména, le 06 juin 2017

Pour le FONAC

Le Coordinateur